

CATHOLICISME, ISLAM ET CHARITÉ



Photo : ripostelaique.com

On attribue la lettre ci-dessous, que je diffuse in extenso, à Henri de Saint-Bon. Elle est adressée au Très Saint-Père le Pape. Bien que je ne puisse en certifier l'auteur, je vous la livre telle quelle car je la trouve particulièrement pertinente. Une mise au point pleine de bon sens, vertu qui motive ma quête dans ce blog.

Très Saint Père,

*M'appuyant sur le droit canon, je m'autorise à exprimer très respectueusement à Votre Sainteté mon **désarroi devant Ses récentes déclarations sur l'immigration et l'Europe.***

*Elles ont en effet **heurté le catholique pratiquant et engagé que je suis et blessé assez profondément le Français fier de sa nation** que j'ai le devoir, comme tout citoyen, de défendre et de protéger.*

Mon intime conviction est que ces déclarations :

- *font **fi du concept de nation** en tant qu'élément constitutif naturel de toute société.*
- *montrent un certain mépris pour l'Europe qui a pourtant donné tant et tant de saints depuis 2000 ans ;*
- *encouragent les Africains et autres à se déraciner – avec tous les drames humains qui en découlent – car elles créent un appel d'air*

indéniable et pompent la substantifique moelle des pays concernés.

Quant à la charité, elle est due, me semble-t-il, à l'étranger DE PASSAGE ou TEMPORAIRE.

Mais je ne sache qu'elle consiste à donner à manger et à boire durablement à celui qui s'introduit chez vous par effraction et qui vous impose ses lois.

Que fera Votre Sainteté quand des migrants viendront s'installer définitivement contre Son gré au sein même du Vatican, au sein même de la Maison Sainte-Marthe, et Lui imposeront la construction d'une mosquée et l'observation du ramadan ?

Certes, tous les migrants ne sont pas musulmans mais beaucoup le sont avec la volonté d'imposer à terme l'Islam en Europe.

En tout état de cause, jamais aucun de nos textes sacrés n'a encouragé des populations à venir s'installer chez l'autre et à lui fixer ses lois.

Jamais le Christ n'a prescrit à qui que ce soit de venir s'installer à Nazareth.

En revanche, Dieu a favorisé le retour chez lui du peuple d'Israël, qu'il se soit implanté en Egypte ou qu'il ait été déplacé sur Babylone.

Faut-il rappeler que l'encyclique Rerum Novarum qualifiait de malsains les déplacements de population ?

Le Catéchisme de l'Eglise Catholique précise enfin, en son paragraphe 2241, que « L'immigré est tenu de respecter avec reconnaissance le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil, d'obéir à ses lois et de contribuer à ses charges. » Il est regrettable que Votre Sainteté ne l'ait pas rappelé.

Veillez agréer, Très Saint Père, l'assurance de ma très haute considération et de mes sentiments filiaux les plus respectueux.
